

Questions / Réponses sur la sécurité du site TERGEO

Qui s'occupe du site TERGEO?

Monsieur Potvin, ancien directeur d'usine est maintenant responsable de la sécurité. Il est engagé par Raymond Chabot syndic pour s'occuper de la sécurité des lieux. Son mandat est d'assurer le maintien des installations et de garder l'endroit sécuritaire.

Quels sont les suivis que la ville effectue?

Le service de sécurité incendie (SSI) a la responsabilité d'assurer les suivis à l'égard de la sécurité publique. Pour ce qui est des éléments environnementaux, c'est le ministère de l'Environnement qui en a la responsabilité.

Le service d'inspection pour sa part s'assure que la réglementation d'urbanisme est respectée, usage, entreposage, etc. Une fois que les installations sont en place, ce service a peu d'intervention à faire.

Le préventionniste et le directeur du service du SSI ont visité les lieux à raison d'une fois par mois, à l'exception du mois de janvier.

Le préventionniste vérifie les lieux à risques incendie et émet des recommandations à Monsieur Potvin s'il y a lieu pour apporter les correctifs nécessaires et vérifie que ces correctifs ont été apportés.

La visite sur les lieux, vise également à mettre à jour les connaissances des lieux en cas d'une intervention du SSI.

Comment sont gérés les résidus de procédés

Selon nos visites, les matières dangereuses ont été retirées du site à l'exception des résidus de procédés (SPEF) et quelques petites quantités dans le bâtiment d'osmose.

Il ne reste que les conteneurs qui contiennent les résidus de procédés. La matière est enveloppée dans des sacs de plastique scellés. Nos employés ont pu inspecter les installations extérieures et intérieures. Il y a environ 1 000 tonnes de résidus alors que le ministère a donné l'autorisation d'en avoir 2 000.

Selon le personnel du SSI, il n'y a pas vraiment de danger. Il ne semble pas y avoir de risque incendie ni d'explosion.

L'électricité a été coupée sur la grande majorité des équipements sur le site.

Quels sont les risques liés à la présence des résidus de procédé?

Seul danger qu'il y a est une réaction s'il y a contact avec de l'eau. Des tests de gaz sont fait sur les conteneurs 1 fois par mois et les données sont fournies au ministère. Le suivi de la gestion des risques est sous la responsabilité du ministère de l'Environnement.

Qu'arriverait-il si les résidus de procédé entraient en contact avec l'eau?

La situation est pratiquement impossible. Mais s'il y avait contact avec de l'eau, tout dépend de la quantité.

Est-ce que des résidents à proximité sont à risque?

Pas vraiment en raison de la distance.

Quelles seraient les interventions du SSI à ce moment-là?

La situation serait gérée comme une émanation de produit toxique. En fonction de la situation, certaines évacuations préventives pourraient être effectuées.

La présence des bassins peut-elle représenter un risque? Que pourrait-il se passer s'il y avait rupture du bassin ?

Le suivi du bassin est sous la responsabilité du ministère de l'Environnement. Le maintien en bon ordre du bassin est sous la responsabilité du syndic. S'il y avait un incident, c'est le Ministère de l'Environnement qui aurait à assurer le suivi.

Nous sommes quand même allés voir les bassins d'eau sur les haldes et il y a encore beaucoup d'espace et selon nous peu de danger de ce côté.

Toutefois, s'il advenait une rupture du bassin, le SSI contacterait Urgence environnement qui prendrait en charge la situation. Il faut se rappeler, qu'il s'agit d'un bassin non pas un barrage.